



**Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil d'arrondissement
tenue le jeudi 18 mai 2023 à 14 h
530, avenue Davaar à Outremont**

PRÉSENCES :

M. Laurent Desbois, Maire de l'arrondissement
Mme Marie Potvin, Conseillère du district Robert-Bourrassa
Mme Caroline Braun, Conseillère du district Jeanne-Sauvé
Mme Valérie Patreau, Conseillère du district de Joseph-Beaubien

ABSENCE :

Mme Mindy Pollak, Conseillère du district de Claude-Ryan

AUTRES PRÉSENCES :

Me Julie Desjardins, Secrétaire d'arrondissement et Chef de division - Soutien administratif
M. Jean-François Meloche, Directeur d'arrondissement adjoint - Gestion du territoire, du patrimoine
et des services de soutien administrative
Mme Anne-Marie Poitras, Directrice adjointe - Qualité de vie
Mme Sonia Vibert, Directrice du bureau de projets
Mme Guerda Philistin, Secrétaire-recherchiste

10.01 - Ouverture de la séance

Le président déclare la séance ouverte à 14 h 01.

Il présente les membres du conseil et de l'administration et fait un survol des activités et des événements
tenus dans l'arrondissement.

10.02 - Mot du Maire et des élus

AUCUNE MOT DU MAIRE ET DES ÉLUES.

CA23 16 0156

**Adoption de l'ordre du jour de la séance extraordinaire du conseil d'arrondissement d'Outremont
du 18 mai 2023, à 14 h**

Il est proposé par Caroline Braun

appuyé par Marie Potvin

D'ADOPTER l'ordre du jour de la séance extraordinaire du conseil d'arrondissement d'Outremont du
18 mai 2023, à 14 h, tel que proposé.

VOTE

Votent en faveur : Laurent Desbois, Marie Potvin, Caroline Braun, Valérie Patreau

Votent contre : Aucun

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

10.03

10.04 - Période de questions du public

AUCUNE QUESTION.

CA23 16 0157

Avis de motion et dépôt d'un projet de règlement - Règlement modifiant le Règlement concernant les prohibitions et nuisances (1063) - Prohiber de 11 h à 21 h la conduite de vélos sur les avenues piétonnes

Le projet de règlement a été déposé aux élus avec le sommaire décisionnel et est disponible à l'entrée de la salle du conseil à l'attention du public ;

Conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, (L.R.Q., chap. C-19), le maire Laurent Desbois donne un avis de motion à l'effet qu'un projet de règlement intitulé « *Règlement modifiant le Règlement concernant les prohibitions et nuisances (1063)* » sera adopté au cours d'une prochaine séance du conseil d'arrondissement et il dépose le projet de règlement ;

L'objet de ce règlement vise à ajouter aux prohibitions prévues à l'article 2 du *Règlement concernant les prohibitions et nuisances (1063)* la conduite de vélos sur les avenues piétonnes de 11 h à 21 h.

40.01 1235069023

CA23 16 0158

Adoption d'un projet de règlement - Règlement modifiant le Règlement concernant les prohibitions et nuisances (1063) - Prohiber de 11 h à 21 h la conduite de vélos sur les avenues piétonnes

ATTENDU QUE le projet de règlement a été déposé au conseil lors de l'avis de motion donné le 18 mai 2023 et que des copies ont été remises aux élus et au public lors du dépôt et de l'avis de motion ;

ATTENDU QUE l'objet et la portée de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel ;

ATTENDU les motifs indiqués au sommaire décisionnel portant le numéro 1235069023 ;

Il est proposé par Caroline Braun

appuyé par Marie Potvin

D'ADOPTER un projet du *Règlement modifiant le Règlement concernant les prohibitions et nuisances (1063)*. L'objet de ce règlement vise à ajouter aux prohibitions prévues à l'article 2 du *Règlement concernant les prohibitions et nuisances (1063)* la conduite de vélos sur les avenues piétonnes de 11 h à 21 h.

VOTE

Votent en faveur : Laurent Desbois, Marie Potvin, Caroline Braun, Valérie Patreau

Votent contre : Aucun

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.02 1235069023

CA23 16 0159

Adoption - Règlement modifiant le Règlement intérieur du conseil d'arrondissement d'Outremont sur la délégation de pouvoirs à certains fonctionnaires (AO-460). L'objet de ce règlement est d'ajouter le poste de directeur (-trice) à l'article 1 du dudit règlement

ATTENDU QUE le règlement suivant a été précédé d'un avis de motion, de sa présentation et du dépôt d'un projet de règlement à la séance ordinaire tenue le 2 mai 2023 ;

ATTENDU QUE le projet de règlement a été déposé au conseil lors de l'avis de motion donné le 2 mai 2023 et que des copies ont été remises aux élués et au public lors du dépôt et de l'avis de motion ;

ATTENDU QU'ENTRE le projet de règlement adopté le 2 mai 2023 et l'adoption de règlement, aucun changement n'a été apporté au règlement ;

ATTENDU QUE des copies du règlement ont été mises à la disposition du public dès le début de la séance ;

ATTENDU QUE l'objet et la portée de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel ;

ATTENDU les motifs indiqués au sommaire décisionnel portant le numéro 1233711007 ;

Il est proposé par Caroline Braun

appuyé par Marie Potvin

D'ADOPTER, sans changement, le *Règlement intérieur du conseil d'arrondissement d'Outremont sur la délégation de pouvoirs à certains fonctionnaires* (AO-460). L'objet de ce règlement est d'ajouter le poste de directeur(-trice) à l'article 1 du dudit règlement.

VOTE

Votent en faveur : Laurent Desbois, Marie Potvin, Caroline Braun, Valérie Patreau

Votent contre : Aucun

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.03 1233711007

CA23 16 0160

Adoption - Règlement modifiant le Règlement concernant la protection des arbres (1168). L'objet vise à permettre, pour une période maximale de quatre (4) mois, soit jusqu'au 31 août 2023, le dépôt d'un relevé photographique en soutien à une demande d'abattage d'un arbre en lieu et place d'une étude complétée par un expert en arboriculture

ATTENDU QUE l'épisode de verglas du 5 avril 2023 a durement touché la forêt urbaine de l'arrondissement ;

ATTENDU QUE plusieurs arbres du domaine privé devront être abattus en raison de dommages structuraux affectant leur solidité et qu'ils risquent de causer des dommages sérieux aux biens et à autrui si aucune action n'est posée ;

ATTENDU QUE le *Règlement concernant la protection des arbres* (1168) oblige les citoyens à déposer, en soutien à leur demande d'abattage, une étude effectuée par un expert en arboriculture ;

ATTENDU QUE l'arrondissement souhaite assurer la sécurité de la population et répondre rapidement aux besoins exprimés par ses citoyens en simplifiant, temporairement, la procédure d'émission de permis d'abattage ;

ATTENDU QUE le règlement suivant a été précédé d'un avis de motion, de sa présentation et du dépôt d'un projet de règlement à la séance ordinaire tenue le 2 mai 2023 ;

ATTENDU QUE le projet de règlement a été déposé au conseil lors de l'avis de motion donné le 2 mai 2023 et que des copies ont été remises aux élues et au public lors du dépôt et de l'avis de motion ;

ATTENDU QU'ENTRE le projet de règlement adopté le 2 mai 2023 et l'adoption de règlement, aucun changement n'a été apporté au règlement ;

ATTENDU QUE des copies du règlement ont été mises à la disposition du public dès le début de la séance ;

ATTENDU QUE l'objet et la portée de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel ;

ATTENDU les motifs indiqués au sommaire décisionnel portant le numéro 1233711009 ;

Il est proposé par Caroline Braun

appuyé par Marie Potvin

D'ADOPTER, sans changement, le *Règlement modifiant le règlement concernant la protection des arbres*(1168). L'objet vise à permettre, pour une période maximale de quatre (4) mois, soit jusqu'au 31 août 2023, le dépôt d'un relevé photographique en soutien à une demande d'abattage d'un arbre en lieu et place d'une étude complétée par un expert en arboriculture.

VOTE

Votent en faveur : Laurent Desbois, Marie Potvin, Caroline Braun, Valérie Patreau

Votent contre : Aucun

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.04 1233711009

CA23 16 0161

Adopter, en vertu du *Règlement concernant les plans d'implantation et d'intégration architecturale* (AO-530), une résolution visant une demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) pour l'immeuble situé au 616, avenue Saint-Germain

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme (CCU) a recommandé favorablement, à la séance tenue le 15 février 2023, la demande d'approbation d'un PIIA en vertu du *Règlement concernant les plans d'implantation et d'intégration architecturale* (AO-530) ;

ATTENDU les motifs indiqués au sommaire décisionnel portant le numéro 1238358012.

Il est proposé par Marie Potvin

appuyé par Caroline Braun

Le maire Laurent Desbois déclare son intérêt et quitte la séance de 14h 16 à 14 h 20 avant la lecture du point.

D'APPROUVER, pour l'immeuble situé au 616, avenue Saint-Germain ;

La demande d'approbation de PIIA :

Avec les réserves suivantes :

- Les fenêtres proposées devront être une modèle hybride, aluminium extérieur et bois intérieur ;
- Le type d'ouvrant devra être de type guillotine ;
- Modifier le carrelage proposé pour un carrelage à l'extérieur du verre au lieu d'un carrelage intégré dans l'intercalaire ;
- L'option 1, de couleur sable, est à privilégier ;
- Conserver la subdivision triple pour la fenêtre no.20 à l'étage arrière du solarium ;

Et les suggestions suivantes :

- Réparer les fenêtres existantes au lieu de les modifier. Les infiltrations d'air ressenties sont probablement causées par un problème d'installation et non par la qualité des fenêtres actuelles ;
- Démonter minutieusement les fenêtres afin qu'elles puissent être réutilisées dans un autre projet.

Nonobstant les recommandations du comité consultatif d'urbanisme (CCU) :

Le conseil d'arrondissement accepte les recommandations du CCU avec les réserves et les suggestions proposées, sauf pour l'obligation d'exiger des croisillons de type SDL en partie haute des fenêtres.

VOTE

Votent en faveur : Marie Potvin, Caroline Braun

Votent contre : Valérie Patreau

ADOPTÉ À LA MAJORITÉ.

47.01 1238358012

CA23 16 0162

Conformément à l'article 49 de la *Charte de la Ville de Montréal*, métropole du Québec (L.R.Q., chapitre C-11.4), le conseil entérine, à compter du 3 juin 2023, la nomination de Monsieur Michel Larue à titre de directeur de l'arrondissement d'Outremont - Dépense provenant du budget de fonctionnement

ATTENDU les motifs indiqués au sommaire décisionnel portant le numéro 1233711013 ;

Il est proposé par Caroline Braun

appuyé par Marie Potvin

D'ENTÉRINER, à compter du 3 juin 2023, la nomination de Monsieur Michel Larue au poste de directeur de l'arrondissement d'Outremont ;

D'IMPUTER la dépense conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel.

VOTE

Votent en faveur : Laurent Desbois, Marie Potvin, Caroline Braun, Valérie Patreau

Votent contre : Aucun

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

50.01 1233711013

Levée de la séance

L'ASSEMBLÉE EST LEVÉE À 14 H 20.

70.01

Laurent Desbois
Maire de l'arrondissement

Julie Desjardins
Secrétaire d'arrondissement et Chef de
division - Soutien administratif

Ce procès-verbal a été ratifié à la séance du conseil d'arrondissement tenue le 4 juillet 2023.